

La citoyenneté à la française

“ Quelles que soient notre nationalité, la couleur de notre peau, notre culture, notre condition sociale, nous avons tous la possibilité d’être des citoyens...” ”



Citoyen risque pourtant de devenir aujourd’hui un mot passe-partout.

On naît Homme mais on devient citoyen.

La notion de citoyenneté garde néanmoins, en France, une forte valeur héritée de l’Histoire. Elle est fondée sur l’idée de liberté, bien sûr, mais aussi le respect des autres, le sens de la responsabilité et de la justice. Dans notre pays, être citoyen, c’est également appartenir à un État où les valeurs de la République « Liberté, Égalité, Fraternité » s’exercent dans le cadre d’une démocratie laïque.

Dès sa naissance, l’enfant a des droits. Cependant, avec l’aide des adultes, il a, par la suite, le devoir de découvrir et d’appliquer à la maison, en famille, à l’école, dans la rue, les principes de la citoyenneté.



Vivre ensemble, comprendre les règles et les mettre en œuvre, développer son esprit critique, devenir solidaire, responsable de ses actes, tout cela s’apprend. Tout au long de la vie, la voie exigeante de la citoyenneté s’ouvre à nous.

Gérard d’Andréa (au centre) président de l’Association de prévention pour une meilleure citoyenneté des jeunes et auteur de « La Citoyenneté à la française » (Ed. Robert Laffont) dont s’inspire cette exposition.



Quelques pas dans l'Histoire

“ La citoyenneté moderne est le fruit d'une longue évolution historique. Organiser la vie de la cité autour de l'idée d'intérêt général préoccupait déjà les penseurs il y a près de dix mille ans...”



La citoyenneté qui donne à l'individu des droits et des devoirs est une idée très ancienne.

La situation d'aujourd'hui trouve son origine dans la Révolution française.

Elle est née dans l'Antiquité au temps des Grecs et des Romains il y a plusieurs milliers d'années. Les citoyens étaient alors les habitants de la cité. Cité vient d'un mot latin

qui veut dire ville. Pendant tout le Moyen Âge, dominé par les grands féodaux, la citoyenneté n'existe pas. Pour longtemps encore l'homme va rester lié à un seigneur, à un roi, à l'Église.

De la prise de la Bastille, en 1789, à la République de l'an 2000, la



citoyenneté a subi bien des vicissitudes. Pour le citoyen, assumer sa part de responsabilité dans la société n'a pas toujours été possible. Pourtant, partout dans le monde, lorsque les hommes se révoltent contre l'injustice et l'oppression ils invoquent aujourd'hui encore les principes de la Révolution !

Nous vivons aujourd'hui sous la V^e République, née en 1958 sous l'impulsion du général De Gaulle que l'on voit ici en tenue officielle.



Les droits de l'homme et du citoyen

“ Proclamée le 26 août 1789, la déclaration des droits de l'homme et du citoyen constitue l'acte de naissance de la citoyenneté moderne. ”



Une déclaration pour que les hommes puissent enfin vivre libres

Ce texte de portée universelle est une reconnaissance officielle dès 1789, par les révolutionnaires, de l'existence des droits qui fondent encore l'essentiel de nos libertés individuelles. Ils s'appuient sur des aspirations humaines fondamentales.

Elle comporte un préambule et dix-sept articles dont voici quelques extraits :

Article 1 : Les hommes naissent et demeurent libres et égaux en droits [...]

Article 4 : La liberté consiste à pouvoir faire tout ce qui ne nuit pas à autrui [...]

Article 6 : La loi est l'expression de la volonté générale [...]. Elle doit être la même pour tous, soit qu'elle protège, soit qu'elle punisse. [...]



Article 9 : Tout homme [est] présumé innocent jusqu'à ce qu'il ait été reconnu coupable. [...]

Article 11 : La libre communication des pensées et des opinions est un des droits les plus précieux de l'homme. [...]

Article 15 : La société a le droit de demander compte à tout agent public de son administration.

La Constitution (c'est-à-dire le texte qui définit le fonctionnement de la République), s'inspire des principes de la déclaration des droits de l'homme et du citoyen de 1789.



Liberté, Égalité, Fraternité

“ Ces trois mots forment la devise de la République française et représentent les principes dont doivent s’inspirer les lois de la France.”



Liberté

Etre libre ne veut pas dire faire ce que l'on veut quand on veut ; c'est au contraire accepter des limites, des règles communes (la loi) pour pouvoir vivre ensemble. Etre libre c'est être responsable donc accepter de jouer le jeu de la loi car elle est faite pour tout le monde. Cela demande des efforts car on se croit toujours un cas à part. C'est aussi, par exemple, le pouvoir de dire non à la drogue.

Fraternité

Ce terme vient du mot frère. Se soucier de la fraternité c'est agir dans l'intérêt commun. Se



Égalité

Égal ne veut pas dire identique. Hommes et femmes ne sont pas pareils, votre grand-mère n'a rien d'un champion de foot, le pharmacien ne vit pas comme le livreur de pizza, mais selon la citoyenneté à la française aucun n'est supérieur à l'autre. Les lois doivent donc faire en sorte qu'ayant les mêmes devoirs, ils soient égaux en droit.

préoccuper des plus faibles. Faire la charité ne suffit pas. La fraternité est faite de solidarité, d'attention réelle aux gens qui nous entourent. Etre solidaire c'est «se serrer les coudes», par exemple se mobiliser contre l'injustice, essayer inlassablement de combler le fossé qui sépare ceux qui ont beaucoup de ceux qui n'ont rien.



Les mots liberté, égalité figurent dans la Déclaration de 1789. Fraternité a été ajoutée en 1848. Aujourd'hui, nous les rencontrons à chaque instant de la vie quotidienne.



Les trois piliers de la citoyenneté française

“ La citoyenneté française repose sur trois piliers solidaires : la nation, la démocratie, la république. On pourrait aussi la comparer à une fusée : pour fonctionner elle a besoin de ses trois étages. ”



LA NATION : une volonté de vivre ensemble.

L'idée de nation a toujours rassemblé les Français pour faire face aux épreuves communes : grandes crises, catastrophes naturelles, guerres, etc. Si la nation est formée de gens différents partageant sur un même territoire des modes de vie communs, ce qui la rend forte et solide c'est avant tout la volonté de vivre ensemble.



LA RÉPUBLIQUE : régime politique où le pouvoir est l'affaire de tous.

Le peuple est souverain, c'est-à-dire que chaque électeur détient une petite parcelle du pouvoir, qu'il partage avec des millions d'autres. En votant, c'est le citoyen qui décide, soit directement (par référendum) soit par l'intermédiaire de représentants élus (députés, sénateurs, conseillers municipaux, etc.).

En France, le Parlement est composé de deux assemblées : l'Assemblée nationale (où siègent les députés) et le Sénat (où siègent les sénateurs). Les parlementaires élaborent, discutent et votent les lois.

LA DÉMOCRATIE : le gouvernement du peuple par le peuple pour le peuple

Dans cette forme de gouvernement, le peuple, c'est-à-dire chacun de nous, peut s'exprimer librement, à condition de respecter l'autre. Dans une démocratie les lois respectent les droits de l'homme : pour cette raison, les citoyens acceptent de leur obéir. La France est une démocratie parlementaire.

L'Assemblée nationale ou Chambre des députés.

Le Sénat et les sénateurs en séance.



Pas de droits sans devoirs

“ Les citoyens bénéficient de droits importants à condition de respecter les devoirs qui y sont liés. C'est la seule façon de garantir les libertés de chacun et de permettre à des gens différents de vivre ensemble.”



Il faut savoir faire la différence entre droits et devoirs.

Avoir le droit c'est avoir la liberté de faire quelque chose. Faire son devoir c'est accepter ce qui est obligatoire. Etre responsable c'est comprendre que la liberté des uns s'arrête où commence celle des autres. Nous pouvons faire tout ce que nous voulons à condition de respecter la loi et ne pas gêner les autres.

Le respect des droits et devoirs du citoyen est la garantie de la liberté.

Les principes des libertés individuelles et collectives : liberté de pensée, d'opinion, d'expression,



d'association, liberté de la presse, liberté de défendre ses droits face à l'Administration, un employeur, un particulier sont essentielles et inscrites dans les lois de la République française. Cela n'est possible que si l'on est instruit, éduqué. L'éducation est donc un droit fondamental et en même temps un devoir. Le citoyen doit donner l'exemple du respect de ses devoirs envers les autres citoyens, donc envers la société.

C'est un geste simple. Il représente pourtant le respect de l'environnement qui est un devoir pour chaque citoyen.



Laïcité : Qu'est-ce-que ça veut dire ?

“ Voici un drôle de mot pratiquement impossible à traduire dans d'autres langues. Sa signification le relie à laïque mais aussi à liberté. La France est un État laïque c'est-à-dire indépendant de toutes les religions. ”



On peut très bien croire en Dieu et être profondément laïque.

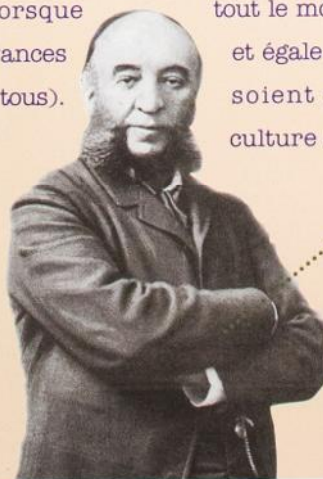
La laïcité consiste à bien séparer ce qui est public de ce qui est religieux.

Laïcité ne veut pas dire être contre la religion. Cela signifie que les lois ne sont pas votées en fonction de telle ou telle croyance. En France — qui est un État laïque — la religion ne commande pas la vie publique. Cependant, laïcité signifie aussi respect et acceptation des autres. Elle garantit donc la liberté de vivre ensemble avec les différences de culture, d'histoire et de religion. Elle fait ainsi obstacle à toute forme de fanatisme ou d'intégrisme (lorsque certains veulent que leurs croyances deviennent des obligations pour tous).

Il y a plusieurs religions en France mais nombreux sont ceux qui ne pratiquent aucun culte ; chacun



est libre. Pour le citoyen, il s'agit de bien faire la différence entre ce qui est privé (qui n'intéresse que lui-même ou ses proches) et ce qui est public (qui concerne tout le monde). La loi est neutre et égale pour tous, quelles que soient nos origines, notre culture ou notre croyance.



Jules Ferry : cet homme politique français, farouche républicain, fit en 1881 et 1882 voter des lois rendant l'école gratuite, laïque et obligatoire



Citoyens d'aujourd'hui

“ Savoir faire passer l'intérêt général avant son intérêt particulier dans la vie de tous les jours. C'est plus que jamais nécessaire pour le citoyen qui doit apprendre à vivre avec les autres. ”



Les premiers pas de la citoyenneté se vivent dans la famille et à l'école.

Dans la famille, tendresse et autorité vont ensemble. L'enfant doit se rendre compte des valeurs et des règles de vie commune. Cependant on ne devient pas citoyen en un jour. Prendre en considération les autres avant de penser à soi, ce n'est pas facile, cela s'apprend. Dès la maternelle c'est à partir de la vie en classe que les enfants découvriront les règles de la vie en commun.

La citoyenneté n'est pas figée. Elle évolue chaque jour.

Elle nécessite engagement et participation. Pour être respectés, les adultes doivent respecter les enfants en leur donnant une éducation, en les proté-



geant, en étant attentif à leur santé, en les incitant à prendre en compte les autres.

Chômage, manque d'argent, relations familiales dégradées, exclusion : dans les difficultés, on ne peut exercer pleinement sa citoyenneté. La participation de tous (Etat, entreprises, particuliers) est donc indispensable pour lutter contre la pauvreté et l'exclusion. L'idée que l'intérêt général prime sur l'intérêt particulier a plus que jamais besoin d'être mise en œuvre dans la vie quotidienne.



On ne devient pas citoyen en un jour. Apprendre à vivre avec les autres, à participer, cela doit commencer très tôt dans la famille et à l'école.



Une conquête permanente

“ Dans l’histoire de France, la République n’a pas toujours gagné du premier coup. Aujourd’hui, les droits qu’elle garantit aux citoyens sont précieux, mais ils risquent toujours d’être remis en cause ou affaiblis. ”



Le long et difficile chemin de la citoyenneté suit les cahots de l’Histoire.

Être citoyen c’est également être vigilant.

Liberté de la presse, école gratuite et obligatoire, liberté de réunion, d’association, reconnaissance du droit syndical, liberté de conscience et de religion, séparation de l’Eglise et de l’Etat, congés payés, le temps de travail, etc.,

Droit au travail, droit de grève, notion du service public furent reconnus sous la IV^e République (1946-1958). Aujourd’hui, sous la V^e République, toutes les protections du citoyen

tout cela est né sous la III^e République (1870 - 1940). Fructueuse pour la citoyenneté, cette période fut pourtant bousculée par l’Histoire. Elle débute par une guerre civile : la Commune (mars-mai 1871) et finit en 1940, en pleine guerre mondiale. Le régime de collaboration avec les nazis étouffe alors les libertés des citoyens. Elles renaîtront avec la Libération.



acquises au cours du temps ont pu être maintenues — parfois au prix de nombreux sacrifices — mais elles restent toujours fragiles. Être vigilant s’impose : ne pas tout attendre de l’Etat mais s’assurer que l’Etat respecte ses engagements.

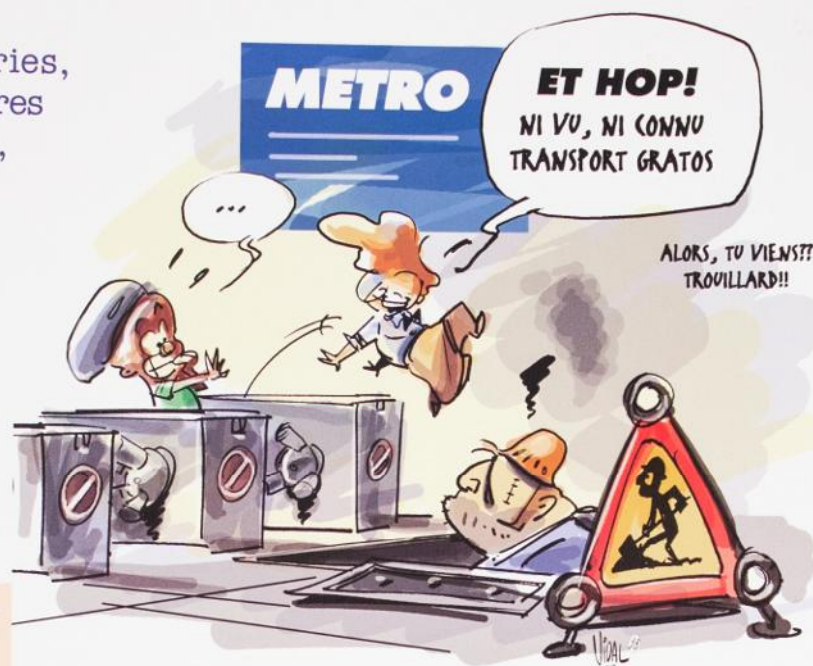


La sécurité sociale a été créée en 1945 : un système unique au monde malgré ses imperfections. L’utiliser à bon escient c’est être un citoyen responsable.



Petites entorses, gros dégâts

“ Les petites tricheries, bêtises, violences et autres incivilités répétées, conduisent aux grandes, puis, à la sauvagerie. La vie devient insupportable... pour leurs auteurs comme pour les victimes ! On ne peut être respecté que si l'on respecte les autres. ”



Le comportement du citoyen se mesure dans la vie de tous les jours

Dans la ville, dans le quartier ou même le village, dans les gestes en faveur de l'environnement, dans les relations avec les autres, se reconnaît la capacité de vivre en citoyen. Par exemple, rouler à vélo,

bien éclairé et à droite, le soir, c'est non seulement de la prudence, mais du civisme ; s'abstenir de jeter sa canette de soda n'importe où sur le trottoir, céder sa place à un grand-père dans l'autobus, c'est de la civilité, baisser sa radio pour ne pas gêner les voisins, c'est du savoir-vivre.

Il n'existe pas de société sans morale.

Le citoyen accepte un ensemble de règles qui cherchent à déterminer la meilleure conduite. Intérêt général, respect de la liberté d'autrui, dignité humaine constituent avec la fraternité



l'essentiel de la morale républicaine. Consentir à la règle que l'on se donne n'a rien d'humiliant. S'informer, découvrir, débattre, cela aide pour apprendre ou réapprendre le sens des devoirs, cette vertu du citoyen qu'est le civisme. C'est indispensable pour l'enfant... comme pour l'adulte, dans la famille, à l'école, avec les amis, dans la vie professionnelle.

Formés au dialogue, les agents de prévention et de médiation sociale (les grands frères) sont en contact quotidien avec les jeunes. Ils contribuent largement à désamorcer les tensions dans les quartiers sensibles.



Super-citoyen européen

“ Dans l’Europe qui se construit, les Français n’ont pas besoin de choisir entre la citoyenneté à la française et la citoyenneté européenne. Ils ont droit aux deux ! ”



Nous sommes déjà très européens.

Plus de la moitié de la réglementation qui organise la vie quotidienne en France est, aujourd’hui, d’origine européenne.

La citoyenneté à la française peut enrichir l’idée d’une nation Europe.

Appliqués à l’Europe, les principes de la citoyenneté à la française



Pourtant le sentiment d’appartenir à un ensemble, une sorte de grand pays qui s’appelle l’Europe, a encore des progrès à faire...

(voir panneau 4) pourraient renforcer l’idée que l’on participe à une aventure collective pleine d’avenir.

Une véritable citoyenneté européenne passe aussi par le renouveau des civismes nationaux.

Le foisonnement des drapeaux donne une idée de la diversité de l’Europe et de son destin commun. Les organisations où siègent les représentants des différents pays sont nombreuses. Le Conseil de l’Europe est la plus grande et la plus ancienne d’entre elles. Les « quinze » de l’Union en font partie.



La fête et les symboles

“ Chaque pays possède des signes extérieurs — drapeau, hymne, fête nationale — légués par son passé. En France, la plupart des emblèmes sont hérités de la Révolution. Il faut donc connaître l’Histoire pour les comprendre. ”



La fête du 14 juillet

Instaurée en 1880 sous la III^e République, elle évoque le plus souvent la prise de la Bastille mais commémore en réalité la fête nationale de la Fédération qui eut lieu à Paris le 14 juillet 1790. Le roi y prêta serment à la Constitution révolutionnaire.

La Marseillaise :

Ce chant de guerre est composé en 1792 par Rouget de Lisle, en garnison à Strasbourg, pour le



Les couleurs du drapeau français : signe de l'unité nationale.

Trois jours après la chute de la Bastille, en 1789, le roi dut arborer à côté de sa cocarde blanche, couleur royale, un ruban bleu et rouge, couleurs de la garde nationale de Paris.



Le buste de Marianne, symbole de la République. Elle porte un bonnet phrygien comme celui des habitants de la Phrygie dans l'Antiquité, libérés de l'esclavage.